

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2015-505/PR/MAMCBW portant composition des membres du Haut Conseil Islamique.

n° 2015-505/PR/MAMCBW

Ministère

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUSULMANES, DE LA CULTURE, ET DES BIENS WAKFS

Date de publication

6 août 2015

Numéro JO

n° 15 du 15/08/2015

Date du numéro

15 août 2015

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°31/AN/13/7ème L du 6 février 2014 portant réorganisation du Ministère des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs

VU Le Décret n°2015-203/PR/MAMCBW du 01 juillet 2015 Portant réorganisation et redéfinition des missions du Haut Conseil Islamique

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2013-0058/PRE du 14 avril 2013 fixant les attributions des Ministres

VU L'Arrêté n°2009-0272/PR/MAMBW du 30 mars 2009 portant nomination des membres du Haut Conseil Islamique

SUR Proposition du Ministre des Affaires Musulmanes, de la Culture et des Biens Waqfs.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le Haut Conseil Islamique est présidé par le Ministre en charge des Affaires Musulmanes.

Article 2

Le comité Consultatif du Haut Conseil Islamique est composé des membres suivant :1. Cheick Goura Hamadou Chehem2. Cheick Youssouf Ahmed Adaneh3. Cheick Abdoulakader Ali Youssouf4. Cheick Aboubaker Omar Farid5. Cheick Amin Mohamed Omar6. Cheick Mohamed Iman Aden7. Cheick Nassim Abdallah AlAhda8. Cheick Osman Farah Roukei9. Cheick Djimaleh Ibrahim Houssein

Article 3

Les organes du Haut Conseil Islamique sont composés des noms suivants : Haute Instance de Fatwa 1. Cheick Abdirahman Mohamed Ali². Cheick Abdirahim Omar Guelleh³. Cheick Mohamed Ali Omar⁴. Cheick Mahmoud Abdoukader Hamza⁵. Cheick Haroun Khalif Gouled⁶. Cheick Anwar Ali Abdi⁷. Cheick Waddah Mohamed Abdallah⁸. Cheick Mohamed Samireh Osman⁹. Cheick Houssein Ahmed Guelleh¹⁰. Cheick Elmi Abdillahi Adar Service de Recherches, des Etudes et des Conférences 1. M. Issa Khaireh Robleh². Dr Abdourrazak Houssein Ahmed³. M. Ilyas Idriss Ahmed⁴. M. Ismail Mahmoud Doubad⁵. M. Ahmed Abdi Waliyeh⁶. M. Aras Dableh Mohamed⁷. M. Omar Houssien Abdallah Service du Patrimoine Religieux 1. Cheick Abdi Maalim Aden². Dr Mohamed Abdirahim³. Cheick Mahmoud Ahmed Obsieh⁴. Cheick Yacin Farah Nadi⁵. Cheick Omar Egueh Olow⁶. Cheick Hassan Waberi Fatah⁷. Cheick Houssein Mohamed Bourkoud Service de la Culture Islamique et des Bibliothèques des Mosquées 1. Mme Nabiha Abdo Farah². Mme Fathia Abdillahi Dideh³. M. Ilyas Mahmoud Mohamed⁴. M. Ismail Hachi Bandon⁵. M. Awaleh Daher Djama

Article 4

Les représentants du Haut Conseil Islamiques dans les régions sont : 1. Cheick Abdillahi Ali Ragueh Région de Dikhil². Cheick Ali Abdirahman Gadid Région d'Ali Sabieh³. Cheick Houmed Barkhat Siraj Région de Tadjoura⁴. Cheick Awalou Mohamed Bourkoud Région d'Obock⁵. Cheick Gouled Mohamed Hassan Région d'Arta

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH